

# DÉPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

## BRIANÇONNET

### AU CONSEIL MUNICIPAL du 11 avril 2016

**Membres du Conseil présents à cette séance :** OGEZ Ismaël, HENRI Nicolas, TABA Jean-Claude, SORSANA Henri, SEGHI Martine, GIOVANELLI Jean Pierre, CARLIN Raymond et Mme SAINT MARTIN Delphine

Absent excusé : M. Mengeaud Louis

Absent non-représenté : Mme Giraud Laury et Mme Martin-Schneider Marielle

Secrétaire de séance : M. Henri Nicolas

\* \* \* \* \*

Approbation du compte rendu du 30/12/2016 approuvé à l'unanimité

Rajout de délibérations à l'ordre du jour : n°16 demande de subvention au Sénat et au Conseil Départemental pour des travaux d'isolation et de remise aux normes de l'installation électrique de chalets communaux et n°17 et 18 pour la désignation des dépenses festivités du CCAS et du budget principal

\* \* \* \* \*

#### Préambule

Tous les éléments concernant les comptes de la Commune sont consultables à la Mairie de Briançonnet. Une réunion préparatoire aux budgets s'est tenue le 11 mars 2016 et son résumé transféré à l'ensemble du Conseil Municipal.

Les montants des dotations de l'Etat à la Commune devraient connaître une baisse pour 2016 et, malgré la baisse des dépenses en fonctionnement, particulièrement les charges en personnel, l'équilibre financier a été difficile à trouver. Malgré les efforts en terme d'économie qui devront s'accroître dans les années à venir, la gestion comptable de la Commune s'avère de plus en plus compliquée particulièrement avec le rallongement des délais de paiement des subventions. La création d'une Commune nouvelle regroupant les Communes voisines du « Chanan » permettrait de disposer d'une « enveloppe » de dotation plus importante ce qui permettrait d'améliorer le service public, reste à lancer le débat.

#### Délibérations et votes pour :

##### **1. Approbation des comptes de gestion 2015 du trésor public :**

Le Conseil Municipal : après s'être fait présenter les budgets primitifs pour chacun des budgets concernés pour l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur Municipal ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015.

**Acceptés à l'unanimité**

## **2. Approbation des Comptes Administratifs de la Commune.**

Monsieur Le Maire ne pouvant prendre part à la délibération se retire de la salle.

Budget	Résultat total cumulé	
	Dépenses	Recettes
Principal Commune	883 385.90 €	735 659.89 €
Eau-assainissement	199 811.12 €	286 151.50 €
CCAS	2 547.07 €	3 629.17 €

Le budget principal présente un reste à réaliser (à reporter pour 2016) de 242.092 € en recette et 375 253.11 € en dépenses dans l'attente des travaux de rénovation de l'auberge du « chanan » et des attributions de subvention.

Le budget Eau-Assainissement laisse apparaître un solde d'exécution cumulé de 86 302.38€ réinvesti pour 2016.

Le CCAS voit son solde d'exécution excédentaire passer à 1082 € grâce aux nombreux dons suite à la mise à disposition de la salle polyvalente.

**Acceptée à l'unanimité.**

## **3. Les taxes locales.**

Compte tenu de la diminution d'une partie des recettes et malgré la baisse des dépenses en fonctionnement notamment en personnel, sont proposés les taux suivants qui sont supérieur à ceux des années précédentes afin de permettre à la Commune d'assurer dans les meilleures conditions ses compétences. Pour le contribuable, cette hausse est compensée par la diminution de la part intercommunale résultant de la création de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse en 2015. Cette dernière n'évoluant pas en 2016.

- taxe d'Habitation **8.33 %**
- taxe Foncier bâti **5.55 %**
- taxe Foncier non bâti **29 54 %**

Le tout pour un produit supplémentaire d'environ 8 000 €

**Acceptée à l'unanimité**

## **4. 5. 6. Délibérations affectation des résultats.**

Résultat de clôture de l'exercice 2015 :

Budget	Affectations	
	Fonctionnement	Investissement
Principal Commune	0 €	50 947.28 €
Eau-assainissement	16 798.48 €	69 503.90 €
CCAS	1 082.10€	

**Acceptées à l'unanimité**

## **7. Le Budget Commune -**

Budget	Mouvements réels Fonctionnement		Mouvements réels Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Principal Commune	370 732.85€	370 732.85€	469 499.89 €	469 499.89 €€

Les charges en personnel impactent de manière significative le budget de fonctionnement d'environ 115 800€ contre 143 000 € en 2015. Il est envisagé pour 2017, dans un souci de rigueur et d'équilibre budgétaire, de ne pas remplacer le poste de M. Printemps.

Les principaux projets seront la réparation des dégâts suite aux intempéries 2015 estimé à 180 000€ la voirie 2015 pour 70 000 € qui comprend la partie gros œuvre cimetière du Prignolet, l'aménagement des cimetières du Prignolet et de la Sagne pour 23 000€ l'aménagement de la Mairie : accessibilité PMR et mobilier pour 15 000€, l'aménagement du lavoir du Prignolet 23 000 €, la remise au norme et l'isolation d'une partie du parc locatif 14 000€ , le remplacement du rideau métallique du garage communal 4000€ l'audit sur l'éclairage public 2 500€.

Les travaux de rénovation de l'auberge communale ne prennent en compte, pour cet exercice, que les factures de l'avant-projet et le règlement d'une première phase de Maitrise d'œuvre.

17 000 € sont affectées aux fêtes et cérémonies afin de palier à une éventuelle baisse des diverses subventions culturelles.

**Acceptée à l'unanimité.**

## **8. Le Budget Eau et Assainissement.**

Budget	Mouvements réels Fonctionnement		Mouvements réels Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Eau-assainissement	67 413.84 €	67 413.84 €	398 493.52 €	398 493.52 €

Le fonctionnement continue, dans les mêmes proportions que les années passées à participer à l'entretien courant des réseaux (y compris le pompage des boues pour épandage) et aux paiements des redevances.

Les dépenses d'investissement comprendront la remise en état de la fosse de la Sagne, la première phase du projet d'extension des réseaux d'assainissement et d'AEP, ainsi que le remplacement d'une partie des compteurs d'eau

Les subventions des nombreux partenaires (CG06, région PACA, Agence de l'Eau) et les reports d'excédent permettent la réalisation de ces projets sans emprunt.

**Acceptée à l'unanimité**

## **9. Le Budget CCAS**

Budget	Mouvements réels Fonctionnement		Mouvements réels Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
CCAS	3 203.42 €	3 203.42 €		

Mme Seghi Martine réaffirme les priorités du CCAS qui sont l'aide aux administrés en difficulté et l'organisation d'événements comme le Noël des enfants de la commune, le suivi des paniers des anciens.

**Acceptée à l'unanimité.**

### **10. Demande d'affectation de la dotation cantonale 2014 sur opérations 2008 et 2009**

Les dossiers d'aménagement de village 2008 et 2009, dont la maîtrise d'ouvrage avait été déléguée à la Communauté de Communes des Monts d'Azur, ont été transférés à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse au moment de la fusion.

Les travaux ont été engagés avant le dépôt de demande de subvention au conseil départemental des Alpes-Maritimes. Les opérations 236 et 251 ont été réalisées pour un montant total de 64 492.52 € TTC, soit 53 923.51 € HT, selon le détail ci-dessous :

DEPENSES			RECETTES		
	HT	TTC			
OP 236 - travaux	28 938,51 €	34 610,46 €	Part communale	21 353,52 €	(*)
OP 251 - travaux	24 985,00 €	29 882,06 €	Dotation cantonale 2015	43 139,00 €	
Total	53 923,51 €	64 492,52 €	Total	64 492,52 €	

(\*) dont 9 900,00 € déjà versés

**Acceptée à l'unanimité.**

### **11. Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe**

M. Christian Pierrisnard, promu en 2015 au grade d'adjoint technique 1<sup>er</sup> classe suite à la réussite du concours interne, peut être promu au regard de son ancienneté adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe. Il appartient donc au Conseil Municipal de modifier l'actuel tableau des emplois et de prévoir la création d'un poste d'Adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> Classe.

Mme Seghi relève le fait que nous allons à l'encontre de la diminution des dépenses et ceux dans un contexte financier incertain.

La promotion en question n'impactera que faiblement la diminution des dépenses en cours étant donné le fait que le passage de grade se fera à l'échelon qui lui permettra d'accéder à l'indice directement supérieur conformément à la législation en vigueur.

**Acceptée avec 8 voix pour et 1 abstention de Mme Seghi.**

### **12. Déclassement et vente de la parcelle communale A703 de 122m<sup>2</sup>**

Par courrier, Mme Saint Martin Delphine a fait une demande pour l'acquisition de la parcelle communale A 703 de 122m<sup>2</sup> jouxtant sa propriété, sise à Briançonnet.

Mme Saint Martin Delphine s'engage à prendre à ses frais les actes de détachement de la parcelle relatifs à cette vente.

Le prix de vente est de 732.00 € car la parcelle n'est qu'une bande de terrain avec une forte déclivité qui comporte la clôture et le portail implanté par l'ancien propriétaire. Cette parcelle comporte également une partie de l'enrochement en contre rive de la route du Col du Buis dont l'entretien ne sera de ce fait plus en charge de la Commune.

Mme Saint Martin Delphine se retire de l'assemblée avant le commencement des débats et ne prendra pas part à la délibération.

**Acceptée avec 8 voix pour**

### **13. Réaménagement de l'Auberge Communale Le Chanan – Subvention Fonds de soutien à l'investissement public local**

Il y a lieu d'entreprendre des travaux pour la mise en conformité avant la réouverture la plus rapide souhaitée, afin de permettre à la commune de redémarrer une économie dès 2016.

Le budget communal n'étant pas en capacité d'assumer de telles dépenses, Monsieur le Maire demande l'autorisation de solliciter les subventions aux taux les plus élevés possible auprès de l'Etat, dans le cadre du **Fonds de soutien à l'investissement public local**. En parallèle la CAPG sollicite le Conseil Général des Alpes Maritimes, la Région PACA et l'Europe pour des subventions pouvant aller jusqu'à 80% du montant H.T. des travaux envisagés.

L'étude économique est en phase d'achèvement par les services de la CAPG.

**Acceptée à l'unanimité.**

### **14. Réaménagement Prêts – Diminution des taux d'intérêts**

La Commune a sollicité la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur pour le réaménagement de sa dette dans cet établissement.

- Emprunt n° 00600216122 du 21/01/2008 sur le budget ville d'un montant initial de 116.144 €, au taux initial de 4,98% au taux 3.23%. Nouveau capital restant dû de 92.202.40 Euros avec des frais de réaménagement de 8000 €
- Emprunt n° 00600168890 du 25/06/2007 sur le budget eau-assainissement d'un montant initial de 77.114 €, au taux initial de 4,65% au taux 3.15%. Nouveau capital restant dû de 61.126.85 Euros avec des frais de réaménagement de 5000 €

M. Giovanelli s'interroge sur le montant des frais de réaménagement proposé par le Crédit Agricole. La Société général va être sollicitée pour un rachat des prêts en question et en parallèle une nouvelle renégociation va être menée avec le Crédit Agricole

**Délibération reportée dans l'attente d'une nouvelle renégociation.**

### **15. Réhabilitation d'un chalet communal en électricité et isolation Demande de subvention au Sénateur Marc DAUNIS et au Conseil Départemental 06**

Il apparaît que notre collectivité a actuellement besoin pour un chalet communal, de matériel d'équipement en électricité et isolation, il serait souhaitable de solliciter cette aide financière dans le cadre des dotations parlementaires pouvant être réparties par la Commission des Finances du Sénat. Une demande de subvention complémentaire pour ces mêmes travaux sera également demandée au Conseil Départemental des Alpes Maritimes.

**Acceptée à l'unanimité.**

### **16. Demande subvention voirie communale 2016**

La Commune peut bénéficier du Conseil Départemental au titre de la dotation cantonal 2016, une subvention de 46 458.00€ pour 2016. Montant qui sera attribué à des travaux de reprofilage de la route de La Loubre

**Acceptée à l'unanimité.**

### **17. Dépenses à imputer sur l'Article 6232 « Fêtes et Cérémonies » du Budget Principal**

La nature des dépenses résultant des réceptions, animations, manifestations culturelles, sportives, ludiques, Commémorations et Fêtes locales et de fin d'année ou nationales qui sont organisées par la Commune seront déterminées comme suit :

- boissons, alimentation, repas, hébergement et frais d'accueil
- médailles, coupes trophées, récompenses, lots, cadeaux (jouets), fleurs
- location de matériels, frais d'orchestres et artistes divers
- prestations diverses (feux d'artifice, spectacles, animations, gardiennage, sécurité) éclairage, sonorisation, publicité ; fournitures administratives (papeterie, livres...)
- petits matériels techniques, réparation...
- cartes cadeaux Noël des enfants

**Acceptée à l'unanimité**

### **18. Dépenses à imputer sur l'Article 6232 « Fêtes et Cérémonies » du Budget CCAS**

La nature des dépenses résultant des réceptions, animations, manifestations culturelles, sportives, ludiques, Commémorations et Fêtes locales et de fin d'année ou nationales qui sont organisées par le CCAS seront déterminées comme suit : apéritifs de fin d'année pour le repas des anciens et goûter des enfants.

**Acceptée à l'unanimité**

\* \* \* \* \*

#### **Divers**

- ✓ Téléphonie mobile : l'opérateur Orange relance l'étude sur les « zones d'ombre » du Prignolet et de La Sagne.
- ✓ Un conseil citoyen va se tenir en mai/juin avec notamment un débat sur les Communes nouvelles.
- ✓ Les Estivales devraient se dérouler les 9 et 22 juillet à Briançonnet et à La Sagne.
- ✓ Opération d'élagage à déterminer par le CD06 et/ou la Commune sur les arbres à l'entrée de La Sagne.
- ✓ L'opération d'épandage sylvicole est en cours en partenariat avec M. Boisgontier, Le Conseil départemental et Régional.
- ✓ Travaux/voirie : les travaux en régie par l'équipe technique vont prendre en charge :
  - L'aménagement de St Roch avec un parcours des plantes à arômes avec la participation de M. Sorsana est en cours de réalisation. Tout comme le fleurissement de la Commune.
  - La pose de ralentisseurs à Briançonnet et au Prignolet se fera début mai
  - La conception et la pose de garde-corps dans la descente en escalier de la route des Espagnoles qui débouche sur la Rd2211.
  - La remise en état de la voirie (chemins et routes) et de leurs dépendances.
  - Les tâches d'entretien courantes : nettoyage-propreté, fauchage, réseaux divers sont programmées. Certaines sont en cours de réalisation, particulièrement le réseau d'eau potable avec la réparation de nombreuses fuites et le réseau d'assainissement, suite à des obstructions dues au rejet de débris divers par certains habitants. Il est rappelé le manque de civisme de certains propriétaires d'animaux constaté par la présence de nombreuses déjections canines.

Prochain Conseil Municipal à définir

